

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE
LA 4^E ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CONSEIL DE QUARTIER DE VANIER
18 mai 2021, 19 h 00
(RENCONTRE EN VISIOCONFÉRENCE)**

Participer à la réunion Zoom
<https://villequebec.us/j/82608053913>

1.	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Période de questions au sujet du projet O'Drey	19 h 05
4.	Présentation de la Ville sur les aménagements piétons à venir dans Vanier	19 h 20
5.	Adoption du procès-verbal de la rencontre du mardi, 16 mars 2021	20 h 00
6.	Adoption du procès-verbal de la rencontre spéciale du mardi 20 avril 2021 (rencontre spéciale à l'assemblée générale annuelle)	20 h 02
7.	Adoption du calendrier des rencontres 2021-2022	20 h 05
8.	Suivi au procès-verbal	20 h 10
9.	Période d'intervention de la conseillère municipale	20 h 15
10.	Période questions des citoyens	20 h 25
11.	Suivi du plan d'action	20 h 35
12.	Correspondance et trésorerie	20 h 45
	<ul style="list-style-type: none">▪ Correspondance▪ Bilan mensuel▪ Services de secrétariat▪ Changement des signataires de chèque	
13.	Divers	21 h 00
	<ul style="list-style-type: none">▪ Autoroute Laurentienne et voies réservées▪ Adoption du règlement sur la Politique de participation citoyenne à la ville de Québec	
12.	Levée de l'assemblée	21 h 30

Nicole Laveau, Présidente

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Nicole Laveau remercie les gens d'être présents en ligne.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Nicole Laveau effectue la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a d'autres points à ajouter. Les points suivants sont ajoutés :

- Point no 6 – a) Procès-verbal du 20 avril 2021

b) Procès-verbal du 4 mai 2021

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. RAYNALD PELLETIER, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel modifié.

ADOPTÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS AU SUJET DU PROJET PAR LE GROUPE O'DREY

M. Christian Lepage énumère les questions qui ont été adressées concernant ce projet.

1. Raison pour laquelle l'immeuble est plus élevé.
2. Logements sociaux au complet.
3. Le nombre de cases de stationnement prévues.
4. Marge de recul de la façade par rapport à la rue.

Le document le plus utile pour répondre aux questions est le sommaire décisionnel et la résolution du Conseil d'arrondissement, parce que ce sujet a fait l'objet d'une dérogation mineure qui a été accordée le 10 juillet 2020 pour permettre la délivrance du permis de construction. Il y avait quelques éléments pour lesquels le projet n'était pas conforme et il a fallu procéder par dérogation mineure.

1. Raison pour laquelle l'immeuble est plus élevé

Concernant la hauteur maximale, M. Christian Lepage explique que lorsque les architectes ont été rencontrés au début, il avait été mentionné qu'il y avait un enjeu de ce côté. La hauteur entre le plafond et le plancher, pour des raisons de conformité aux normes de la SCHL, doit être supérieure aux standards habituels. Par l'addition de 6 mètres de hauteur de plancher et de plafond, au total, on se retrouve avec une hauteur au permis délivré de 23.1 mètres au lieu de 20 mètres. Le zonage permet 20 mètres. Donc, ce fut une dérogation mineure qui fut accordée.

À cause de la nécessité d'avoir un accès au niveau du sol, le rez-de-chaussée ne pouvait pas être abaissé. Les gens qui demeureront dans l'édifice sont majoritairement en chaise roulante. Pour leur assurer un confort, la volonté des architectes, pour offrir un projet de qualité, c'est de faire en sorte que le plancher du rez-de-chaussée soit au même niveau que celui du sol et de la rue.

M. Félix Boudreau mentionne que ce projet est principalement pour les personnes handicapées. Un des objectifs était le rez-de-chaussée. C'est la raison principale pourquoi il est plus élevé que les autres étages parce qu'il y a une marquise qui permet l'arrivée des autobus adaptés.

Au niveau du sol, c'est plus élevé, mais quand on compare l'édifice aux autres bâtiments, ceux-ci sont situés sur un petit talus de deux mètres. Finalement, les bâtiments seront de la même hauteur.

M. Lepage précise que les architectes ont soumis des documents où l'on voit que le terrain est un peu en de ça des terrains voisins. C'est un élément qui allait en faveur d'accorder une dérogation. Il y a une question d'efficacité énergétique qui exige plus de hauteur entre le plafond et le plancher. L'accès des autobus pour le transport adapté pour avoir une hauteur suffisante au niveau du sol pour éviter les pentes pour les personnes à mobilité réduite.

Mme Laveau demande quel est le numéro du règlement. M. Le page mentionne qu'il s'agit du règlement d'urbanisme pour l'arrondissement des Rivières CRA-2004. Cependant, il mentionne que le projet a fait l'objet d'une dérogation mineure du Conseil d'arrondissement, numéro de résolution CA2-2020-0142. Le document est public et il peut le transmettre pour l'ajouter au procès-verbal.

M. Christian Lepage mentionne que lorsque les architectes ont fait leur présentation au Conseil de quartier, c'était au début de la conception du projet et nous ne connaissions pas encore les éléments qui pourraient être dérogatoires. On se doutait de la hauteur, parce que, si on se souvient bien, il en avait été question et M. Lepage avait répondu que cela pouvait faire l'objet d'une dérogation mineure. Éventuellement, au fil du temps, avec les discussion et arguments qui se sont présentés, et toutes les contraintes techniques qu'ils devaient rencontrer, c'est ce qui a conduit à une dérogation pour la hauteur.

Mme Gemma Drouin demande une précision concernant la dérogation mineure pour la hauteur de 3 mètres et demi. A quelle hauteur maximale peut-on considérer la dérogation comme mineure?

M. Christian Lepage mentionne qu'il n'y a pas de hauteur précise comme telle. Cet aspect est laissé au libre choix des élus qui adoptent les résolutions pour accorder la dérogation. C'est une question d'interprétation. La loi ne définit pas quel est le caractère mineur ou majeur. C'est un pouvoir discrétionnaire. Une hauteur de trois mètres pourrait être considérée comme mineure en vertu de la loi sur l'urbanisme. Tout est une question de contexte dans lequel un projet s'inscrit dans le milieu. C'est du cas par cas. Quand le dossier a été présenté et le fait que le terrain est en contrebas, le bâtiment n'allait pas excéder la hauteur des édifices déjà construits.

2. Logements sociaux au complet

M. Félix Boudreau mentionne qu'il s'agit d'un programme « AccèsLogis Québec ». C'est le seul programme par lequel il est possible de financer des logements sociaux. Ce sont entièrement des logements sociaux, soit 34 logements sur les 80 que comptera l'édifice, pour ces personnes handicapées et les services du CIUSSS-CN pour le maintien à domicile. Les autres logements sont dédiés à des personnes seules et des travailleurs. Il y a des logements subventionnés, c'est-à-dire qu'un locataire paiera 25% de ses revenus pour le loyer et d'autres locataires qui ne seront pas subventionnés. C'est un projet mixte au niveau social.

Mme Laveau demande quand est prévue l'ouverture.

Comme le chantier vient de débiter il y deux semaines, M. Boudreau précise que le chantier prendra environ 14 à 16 mois Dans un an et demi, nous serons en juillet 2022.

3. Nombre de cases de stationnement

Au règlement d'urbanisme pour le logement social, pour 80 logements, le ratio est de 0.25 par logement, soit 20 cases de stationnement obligatoires. Le projet O'Drey offrira 30 cases, dont 3 cases pour les personnes handicapées. Le nombre est au-dessus de la norme exigée au zonage et sont tous sous-terrain.

M. Lepage explique qu'au départ, il a été prévu d'avoir 2 à 3 cases extérieures, mais finalement, les stationnements se situeront tous à l'intérieur. Car il a fallu reconfigurer l'emplacement pour la collecte des matières résiduelles et les trois cases de stationnement extérieures ont été retirées pour les placer à l'intérieur. Il a fallu reconfigurer les cases pour les personnes lourdement handicapées.

M. Félix Boudreau mentionne que les personnes ont des handicaps lourds et nécessitent des logements adaptés avec des lève-personnes automatiques, des comptoirs amovibles. Ces gens n'ont pas de voiture. Il n'y aura pas de problématique au niveau de la rue.

Mme Gemma Drouin précise qu'il y a des personnes handicapées dans l'édifice où elle demeure et elles ont toutes des voitures adaptées. L'édifice dans lequel elle demeure est adapté pour les personnes handicapées. Elle émet des doutes sur le nombre de trois stationnements pour les personnes handicapées. Dans la rue, il faut oublier que si on veut recevoir quelqu'un, et même s'il s'agit de logements sociaux, il y a beaucoup de gens qui ont des voitures et qui prennent de l'espace. Elle craint qu'il n'y ait plus d'espace disponibles pour les locataires ou propriétaires voisins.

M. Félix Boudreau mentionne que les personnes handicapées sont des cas lourds. Le réseau de la santé du CIUSSS-CN sera là pour l'aide à la vie domestique. Je peux vous dire que les personnes handicapées ont déjà été choisies et elles n'auront pas de voiture.

Mme Gemma Drouin conclut en mentionnant qu'elle a des doutes face à cette réponse.

M. Félix Boudreau qu'il s'agit d'un secteur bien desservi par le transport en commun. C'est un secteur qui est près de l'IRD PQ. Tous les services sont à proximité, comme à Fleur-de-Lys. C'est la raison pourquoi il y a eu une dérogation mineure pour la hauteur, car c'est pour permettre aux autobus de transport adapté que viennent sous la marquise pour que les personnes handicapées puissent se déplacer plus facilement.

M. Raynald Pelletier mentionne de 99 % des gens n'ont pas de voiture.

M. Félix Boudreau mentionne qu'il s'agit de logements sociaux dans le cadre du Programme AccèsLogis. Il y a une convention d'exploitation signée pour le période de 25 ans avec la Société d'habitation du Québec.

Mme Drouin mentionne qu'il s'agit aussi de lève-personnes, de comptoirs adaptés, car elle a vu les logements en question et les personnes handicapées ont des voitures.

M. Raynald Pelletier mentionne que ce sont les personnes qui ont des salaires adéquats qui peuvent posséder des voitures. Ceux qui ont des logements subventionnés n'ont pas de voiture parce qu'ils n'en ont pas les moyens. La plupart des gens qui vont résider dans l'édifice sont subventionnés. Il faut qu'il y ait un salaire minimum si on peut être éligible ou non.

Mme Drouin demande s'il y a des règles pour être admissible à un logement subventionné? M. Pelletier mentionne qu'il y a un montant salarial à respecter. Si une personne gagne plus que 17,000.00 \$ par année, on peut être éligible ou non et c'est très strict.

M. Félix Boudreau mentionne qu'il s'agit d'un règlement qui vient du Gouvernement provincial. A chaque année, le locataire qui a un logement subventionné doit fournir des preuves de revenus à l'OMH qui calcule le revenu et le loyer en conséquence. Cette vérification se fait à chaque année.

4. Marge de recul par rapport à la rue

Dans cette zone, c'est une marge avant de 6 mètres, soit à peu près 20 pieds par rapport à la ligne de lot et le mur de façade. On doit atteindre 6 mètres minimum. Le bout du mur le plus proche est à 6.07 mètres et l'endroit le plus reculé à 6.5 mètres. C'est conforme. C'est la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec ou CUCQ qui a un pouvoir de juridiction. C'est la CUCQ qui a le contrôle sur l'architecture des bâtiments et pour s'assurer que les bâtiments soient le plus proche de la rue pour avoir un cadre bâti qui soit structurant.

Mais la commission peut exiger quand même d'être le plus proche possible, donc de respecter le plus près possible le 6 mètres qui est exigé.

Mme Laveau demande si ce critère existe depuis longtemps?

M. Lepage mentionne que le territoire de Fleur-de-Lys inclut aussi la rue Monseigneur-Plessis. C'est un critère qui a été ajouté à la CUCQ il y a environ trois ans. Une révision qui a été faite sur l'ensemble du territoire de la Ville de Québec où la CUCQ a juridiction.

On parle des stationnements, le centre commercial, la rue Monseigneur-Plessis, la rue Soumande. Tout cela fait partie du pôle Fleur-de-Lys qui est maintenant sous le contrôle de la CUCQ. Donc, à chaque fois qu'il y a une demande de permis, la CUCQ a son règlement administratif, dans lequel sont énumérés l'ensemble des travaux dans le secteur assujéti au contrôle de la Commission.

Pour la construction de bâtiments neufs, pour savoir quels sont les objectifs et les critères que doit respecter le projet pour être conforme au règlement de la CUCQ.

M. André Garon mentionne que sur la rue Monseigneur Plessis, le projet « Le Pivot » ne semble pas être à 6 mètres du trottoir.

M. Christian Lepage mentionne que le 6 mètres est respecté, c'est-à-dire à peine au-dessus du 6 mètres. Le recul ne se voit pas à partir de la chaîne de rue ou du trottoir. Elle se fait à partir de la limite du lot. Donc, la limite de l'emprise d'une rue correspond à la ligne avant d'un lot et c'est toujours plus éloigné de la chaîne de rue. Cela donne l'impression que c'est plus en recul qu'un autre projet parce que c'est à partir de la ligne de lot que l'on calcule la marge.

M. Garon mentionne qu'on ne peut se fier au trottoir ou la chaîne de rue pour vérifier cette distance.

Mme Gemma Drouin demande si les balcons sont calculés?

M. Christian Lepage mentionne que les balcons peuvent excéder à l'intérieur du six mètres, mais sans dépasser un mètre et demi. Le calcul se fait à partir du mur de façade et non à partir des balcons.

Mme Drouin mentionne que l'édifice construit occupera presque la totalité du terrain par rapport au terrain. C'est sans doute une marge pour que les camions sanitaires puissent circuler. Peut-on demander au promoteur de clôturer?

M. Lepage précise qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire à clôturer. Cependant, il se demande s'il n'y avait pas une clôture prévue au pourtour des conteneurs de matières résiduelles. Il est prévu un écran visuel pour les camoufler. Il y a une clôture prévue pour les masquer. Mais, on ne peut pas contraindre le promoteur de mettre une clôture.

Mme Drouin précise que cet aménagement n'empêchera pas les odeurs, car il s'agit de six conteneurs; c'est beaucoup. Elle demande si la Ville ne pourrait pas obliger de garder les conteneurs à l'intérieur, comme c'est le cas dans son édifice, et les sortir la journée de la collecte?

M. Félix Boudreau précise que c'est prévu ainsi au projet. Il y a une chute à déchets à l'intérieur et les conteneurs seront sortis uniquement les journées de la collecte des déchets.

Mme Drouin demande de préciser la réponse. Elle désire savoir si les conteneurs seront sortis à l'extérieur uniquement lors de la journée de collecte des déchets. Mais est-ce que les conteneurs seront gardés à l'intérieur durant les autres jours.

Mme Drouin précise que l'édifice est près de l'édifice où elle habite. Six conteneurs peuvent facilement être à l'origine d'odeurs. La Ville nous a obligé de garder des conteneurs à l'intérieur. M. Félix Boudreau mentionne que l'édifice compte de la place suffisante selon le plan pour garder les conteneurs à l'intérieur. Mais on ne peut garantir que ce sera fait ainsi.

Mme Laveau demande s'il est possible de s'informer auprès du promoteur et confirmer leur réponse. M. Boudreau en prend note et fera les vérifications requises.

M. André Garon en déduit qu'il n'y a pas de compacteur à déchets, donc c'est la raison pour laquelle il y a 6 conteneurs.

M. Raynald Pelletier apporte une précision concernant le nombre de conteneurs à déchets pour l'édifice du Groupe O'Drey. Cet élément de réponse permettra de mieux comprendre pourquoi il y a plus de conteneurs. Les personnes à mobilité réduite ont certains besoins que d'autres n'ont pas. Donc, c'est de l'équipement et des produits sanitaires qui sont jetés. Quand on considère 40 personnes, cela représente beaucoup de choses jetées aux ordures.

Mme Laveau remercie M. Pelletier pour cette précision qui jette un éclairage sur l'aspect des conteneurs à déchets.

M. Christian Lepage mentionne que le document de dérogation mineure est public. Il transmettra le lien à Mme Mauger.

Mme Laveau remercie les intervenants pour leur présentation.

4. PRÉSENTATION DE LA VILLE SUR LES AMÉNAGEMENTS DE PIÉTONS A VENIR DANS VANIER

Mme Carolyn Larouche, directrice au service des transports et de la conception routière, joint une présentation des projets de trottoirs qui seront réalisés dans les prochaines semaines.

M. Sergiy Kosov, du Services des transports – Service de la planification routière

1. Boulevard Père-Lelièvre, entre Godin et du Beaucage Nord.
2. Boulevard Pierre-Bertrand, entre du Marais et Nolin.

Mme Laveau précise que le trottoir sur le boulevard Père-Lelièvre est un très court segment. Est-ce que le trottoir se continuera plus loin sur le boulevard?

M. Kosov mentionne qu'il s'agit d'un projet pour compléter un trottoir, parce qu'il y a des trottoirs des deux côtés du boulevard. Nous ne pouvons pas compléter ce tronçon à cause de la traverse du chemin de fer. Cette traverse a été sécurisée en 2019. Nous avons des problèmes d'acquisition de terrain pour sécuriser le projet; c'est maintenant complété. Le CN a sécurisé la traverse à niveau. Nous pouvons compléter le trottoir afin de compléter le réseau piéton sur le boulevard Père-Lelièvre.

M. Kosov mentionne que cette année, la Ville prévoit investir les fonds pour aménager deux kilomètres de trottoir dans le quartier de Vanier.

Tronçon Boulevard Pierre-Bertrand, entre du Marais et Nolin.

Quand on mentionne qu'il faut faciliter l'accès au transport en commun, M. Raynald Pelletier demande s'il y a un abribus pour le transport adapté?

M. Kosov précise que tous les arrêts d'autobus seront revus et mis à niveau. Les zones d'attente et les trottoirs respecteront l'accessibilité.

Mme Laveau demande comment a été sélectionné le côté ouest au lieu du côté est?

M. Kosov explique que le critère principal est l'intersection avec la rue du Marais et le boul. Pierre-Bertrand. Il précise qu'à cette intersection, la déviation ne permet pas de faire une traverse sécuritaire pour les piétons. C'est pour cette raison que nous avons priorisé le côté ouest. Aussi, on tient compte des commerces, les déplacements, et bien entendu, la sécurité des piétons.

Mme Laveau demande ce qui signifie « trottoir **en banquette** ».

M. Kosov mentionne qu'il s'agit d'un trottoir avec une zone de gazon qui sert à séparer la zone des piétons avec la voie de circulation. Souvent, elle sert à placer des utilités publiques, planter des arbres, améliorer le confort des piétons. On l'appelle « trottoir **en banquette** », quand on traverse la zone industrielle et commerciale. On combine le trottoir en bordure de rue et parfois, une transition est effectuée pour aménager une banquette et on revient vers la voie de circulation. Cela nécessite de l'espace, et dans un milieu urbain, c'est plus contraignant. Ces banquettes vont nous permettre de planter des arbres.

Tronçon rue des Entrepreneurs et Fortin.

Mme Laveau demande s'il y aura des arbres ou des arbustes dans cette partie ou seulement du gazon.

M. Kosov précise que son service travaille avec les collègues de la foresterie. Il y a des arbres qui ont été plantés en 2015 dont une partie sera remplacée. La croissance de ses arbres est difficile à cause d'un milieu où il y a beaucoup de trafic. Ce sera le même nombre d'arbres, la même grandeur et on cible d'ajouter des arbres sur cet axe.

Mme Laveau demande quelle sera la hauteur des arbres. Seront-ils semblables à ceux dans le centre du boulevard? M. Kosov ne peut répondre pour le moment, mais il fera la recherche.

Mme Laveau précise que s'il s'agit d'arbustes plantés sur le bord de la rue, il y a une question de visibilité par rapport aux automobilistes et au piétons, car des arbustes d'un ou deux mètres peuvent empêcher la visibilité.

Mme Larouche prend note de cette préoccupation et fera le suivi avec le service de la foresterie lors de l'élaboration du plan pour inclure cette préoccupation dans le concept de foresterie urbaine.

M. Kosov ajoute que lorsque les arbres sont plantés, le service des transports s'assure de ne pas les planter dans un triangle de visibilité. Il faut aussi s'assurer de la visibilité des commerces; donc, on ne peut faire une plantation exagérée d'arbres.

Entre les rues des Entrepreneurs et Nolin

Les étapes du projet sont les suivantes :

- Préparation des plans et devis.
- Travaux de construction : Août à septembre 2021. (délais approximatifs)
- Plantation des arbres : mai à juin 2022

M. Raynald Pelletier demande pourquoi la bande de gazon entre la rue et le trottoir est beaucoup plus large que le trottoir? Il pense aux gens en fauteuils roulants. Pourquoi ne peut-on prendre un peu plus d'espace pour le trottoir et réduire la bande de gazon pour donner plus d'accès pour faciliter à une autre personne, aussi en fauteuil roulant, qui pourrait être côte-à-côte.

M. Kosov mentionne qu'une largeur de deux mètres respecte les normes d'accessibilité universelle, car c'est notre devoir de les respecter. Nous essayons de donner une zone gazonnée pour bonifier des plantations et cela permet d'augmenter le confort des piétons.

M. Pelletier mentionne que la norme devrait être bonifiée à un certain niveau.

M. Kosov précise qu'il participe à la table d'accessibilité universelle au comité entre plusieurs régions de la capitale nationale. Il prend en considération les commentaires de M. Pelletier et se renseignera à ce sujet.

Mme Laveau surenchérit qu'il s'agit là d'un sujet très important.

Pour renchérir sur les normes d'accessibilité universelles, M. Mahamadou Sissoko précise que les fauteuils roulants ont évolués avec le temps et les normes d'accessibilité universelles n'ont pas changé. A chaque fois, on se retrouve avec un décalage.

M. Sissoko demande comment est envisagée l'intégration de trottoirs avec le projet d'aménagement du boulevard Pierre-Bertrand?

Mme Laveau précise la question de M. Sissoko en mentionnant qu'il s'agit du projet de tramway avec la ligne bleue.

M. Kosov précise que ce trottoir est nécessaire pour la sécurité des gens en déplacement. La Ville réalise ces projets en attendant les informations sur le projet du réseau structurant. Ces projets sont encore en conception. Cela va prendre un certain temps pour concevoir ce tronçon du boulevard Pierre-Bertrand.

Mme Larouche mentionne que pour l'équipe en lien avec la stratégie de sécurité routière, il est important de déployer la mise en place de ces projets de trottoir, et tout dépendant de l'avancement des autres projets, ceux-ci vont s'intégrer avec les trottoirs qui seront mis en place par la suite avec des équipes de conception.

Mme Laveau mentionne que dans le cadre de la ligne bleue qui va passer sur le boulevard Pierre-Bertrand dans 5 à 10 ans, faudra-t-il prévoir un trottoir du côté est?

Avec la nouvelle vision des aménagements, M. Kosov mentionne que cet axe routier devrait avoir un trottoir des deux côtés de la rue. Mme Laveau surenchérit en précision qu'il faut quand même faire valoir qu'il est important d'avoir un trottoir des deux côtés et de résoudre le problème au coin de la rue Marais.

M. Mathieu Legrand mentionne qu'il est content de voir des arbres prévus à cet endroit. A-t-on une idée du nombre d'arbres qui seront plantés, car il manque beaucoup d'arbres?

Mme Larouche mentionne que le service de la foresterie urbaine travaille présentement sur le volet des plantations. Une présentation pourrait porter sur la façon dont les plantations seront faites. Les projets de trottoirs sont réalisés avec la participation de la foresterie urbaine. Quand les plans seront disponibles, ces derniers pourront être transmis au Conseil d'administration afin qu'il puisse voir à quoi cela ressemble.

Mme Alicia Despins mentionne que « le plus de plantations possibles », c'est le mot d'ordre pour le moment, mais il y aura une présentation sur le verdissement dans Vanier.

Mme Laveau mentionne qu'il y a eu beaucoup d'idées soumises et elle a hâte de voir ce qui a été retenu et lesquelles entreront en réalisation, car le quartier de Vanier accuse un retard important sur ce point.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 MARS 2021

21-CA-14

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 16 mars 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 AVRIL ET DU 4 MAI 2021

21-CA-15

SUR UNE PROPOSITION DE MME GEMMA DROUIN ET SECONDÉE PAR M. MAHAMADOU SISSOKO, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 20 avril 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ

21-CA-16

SUR UNE PROPOSITION DE M. MAHAMADOU SISSOKO ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ PROULX, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 4 mai 2021 tel que présenté.

ADOPTÉ

7. ADOPTION DU CALENDRIER DES RENCONTRES

Mme Alexandra Mauger demande s'il sera possible de tenir une rencontre le 15 juin et le 21 décembre 2021.

Mme Mauger mentionne qu'il est possible de prévoir un local de rencontre pour une réunion de travail. La réservation doit être faite deux semaines avant la rencontre.

8. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Aucun sujet n'a été soulevé.

9. PÉRIODE D'INTERVENTION DE LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

- **Stratégie de diversité, équité et inclusion pour le « vivre ensemble » à Québec**

Mme Alicia Despins mentionne que cette stratégie comporte plusieurs éléments, dont la Maison de la diversité, qui s'installera dans la maison Pollack et divers éléments bonifiés.

- **Écocentres mobiles**

Mme Despins confirme les endroits et dates pour les quartiers ci-dessous :

- Duberger-Les Saules : 18 septembre 2021.
- Vieux-Limoilou : 16 octobre 2021.

Pour le quartier de Vanier, l'École « La Mosaïque » n'est pas située très loin et les citoyens pourront s'y rendre pour des besoins de recyclage.

- **Vote par correspondance des électeurs de 70 ans et plus**

Il a été voté au Conseil municipal que les électeurs de 70 ans et plus pourront voter par correspondance. Il y aura de l'accompagnement de la part du greffier de la Ville et du Directeur général des élections.

Mme Laveau mentionne que les organismes communautaires constituent une porte d'entrée précieuse pour faire connaître ces nouvelles mesures.

10. PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

M. Mathieu Legrand mentionne la Ville fait une séance d'information publique sur un centre de données sur un terrain de l'Hydro-Québec le 19 mai. Est-ce que le Conseil de quartier de Vanier a déjà abordé ce sujet dans le cadre de ses assemblées régulières?

Mme Laveau mentionne que ce sujet n'a pas été prévu à l'ordre du jour, car on ne sait pas ce qui sera présenté. Elle précise que des membres du Conseil d'administration se sont inscrits à la présentation qui aura lieu le 19 mai 2021. Il s'agit de Mme Gemma Drouin, André Garon et elle-même.

S'il y a un aspect important à discuter, celui-ci pourra être porté à l'ordre du jour de l'assemblée régulière prévue le 15 juin 2021.

Mme Mauger mentionne qu'il s'agit d'une consultation en vertu du règlement 74.4 de la charte de la Ville de Québec. C'est un autre type de consultation qui n'est pas soumis à une demande d'opinion du Conseil de quartier.

Mme Laveau précise que si quelqu'un est intéressé à participer à cette consultation par Zoom, il faut absolument s'inscrire, afin de recevoir par courriel le lien personnel pour s'y joindre.

11. **CORRESPONDANCE ET TRÉSORIERIE**

Correspondance

Ce point est reporté au point no 12 – Divers.

Bilan mensuel

M. Mahamadou Sissoko mentionne que le bilan mensuel est de 1,233.42 \$.

Services de secrétariat

21-CA-17

SUR UNE PROPOSITION DE M. RAYNALD PELLETIER ET SECONDÉE PAR MME GEMMA DROUIN, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de défrayer un montant de 85.00 \$ pour les services de secrétariat pour l'assemblée du 18 mai 2021.

ADOPTÉ

21-CA-18

SUR UNE PROPOSITION DE M. ANDRÉ PROULX ET SECONDÉE PAR M. ANDRÉ GARON, IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT de rembourser un montant de 36.00 \$ à Mme Nicole Laveau pour le paiement de la mise à jour annuelle au Registre des entreprises.

ADOPTÉ

Changement des signataires des chèques

Mme Laveau mentionne que la Caisse populaire lui a transmis un courriel l'informant que le changement est en vigueur depuis le 28 avril 2021.

12. **DIVERS**

Autoroute Laurentienne et voies réservées – Demande de Mme Catherine Dorion, députée de Taschereau – Québec Solidaire

Mme Laveau a transmis aux membres du Conseil d'administration un courriel de l'attaché politique de Mme Catherine Dorion, députée de Taschereau – Québec Solidaire, qui désire obtenir l'appui du Conseil de quartier de Vanier pour contrer le projet du 3^e lien.

Mme Laveau explique qu'elle se questionne si on va appuyer cette demande, car elle se montre personnellement favorable au 3^e lien. Il y a beaucoup de gens qui se sont manifestés dans les médias, comme les groupes environnementaux, qui sont contre le projet du 3^e lien. Il serait bon que le Conseil d'administration ait des échanges à ce sujet afin de prendre position. Elle demande si les membres du Conseil d'administration doivent prendre une position sur ce sujet et si oui, laquelle.

Mme Laveau mentionne que si les membres ont vu l'intervention qui a été diffusée aux réseaux TVA et LCN. Le réseau TVA a diffusé un clip de 15 secondes seulement.

Mme Drouin lui a fait part de certains points. Elle faisait part du bruit que cela pourrait faire avec le surplus de véhicules qui pourrait passer dans le secteur.

Mme Laveau mentionne que dans la présentation du Gouvernement, nous n'avons pas eu beaucoup d'information. Elle aurait aimé avoir des images. Les représentants ont été vagues sur la sortie sur le boulevard Wilfrid-Hamel et nous n'en savons pas vraiment plus.

Mme Julie Létourneau mentionne que la sortie devrait se faire à ExpoCité, mais ceci n'est pas encore établi avec la Ville de Québec, mais les précisions à ce sujet ne sont pas encore connues.

Mme Laveau demande si la sortie se fera dans le stationnement?

Mme Despins mentionne qu'elle a assisté à la même présentation et elle n'a pas plus d'information. Le Gouvernement présentera la superficie nécessaire, les hypothèses, etc., dans quelques mois.

M. André Garon mentionne que lorsqu'on parle d'ExpoCité, c'est vraiment ExpoCité. Ce n'est plus une question de mètre ou de kilomètre. Il partage le point de vue de Mme Laveau. Il ne considère pas que le Conseil de quartier devrait prendre une position ferme à ce sujet, car on n'en sait pas encore assez. Cela risque de changer la figure de Vanier de façon assez drastique. Il ajoute que lorsqu'il a vu le vidéo qui montrait un peu les axes de circulation surélevés, cela nous refroidit un peu. A la sortie du tunnel, on pouvait voir des axes de circulation surélevés. On ne sait pas ce qui se fera dans Vanier. Cette situation lui fait penser à l'échangeur Turcot que la Ville de Montréal a démoli récemment. Il mentionne que la sortie se fera entre le boulevard Wilfrid-Hamel et la rue Soumande.

Mme Laveau mentionne qu'auparavant, il était question de convertir l'autoroute en boulevard urbain. On avait un ou deux kilomètres sous-terrain dans le secteur Fleur-de-Lys/Hamel jusqu'à la rivière, pour traverser dans Saint-Roch.

M. Garon ajoute que cela fait quelques années que M. Régis Labeaume parle de convertir l'autoroute Laurentienne en boulevard urbain.

Mme Alicia Despins mentionne que la Ville désire un boulevard urbain, mais l'autoroute Laurentienne est la propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ) et la Ville n'a pas de pouvoir de ce côté. Elle doit se référer à sa collègue du Gouvernement provincial.

Mme Julie Létourneau mentionne qu'il a été annoncé qu'après la sortie du pont-tunnel, c'est la partie au sud de cette sortie qui sera transformée en boulevard urbain. On ne parlera pas de partir de Lebourgneuf pour avoir un boulevard urbain jusqu'au boulevard Charest.

Elle précise que le MTQ devra régler le projet du Réseau express de la capitale. La 2^e étape est de travailler sur le boulevard urbain, nous allons suivre la Ville pour la transformation en boulevard urbain, considérant le projet de transport en commun à la Ville de Québec. Considérant que ce projet amène beaucoup de réactions, Mme Létourneau mentionne que M. Asselin sera très attentif à tous les commentaires qui sont issus de la population, des divers groupes communautaires, et autres, pour les amener au Conseil des ministres, ou au Caucus, ou directement à son collègue ministre, vu que Vanier est touché par les annonces du 17 mai. S'ajoute tous les enjeux liés à la qualité de l'air. Par rapport à la transformation en boulevard urbain, il y a une volonté de désenclaver Limoilou et Vanier qui sont actuellement séparés pour vraiment permettre une circulation

piétonnière et à vélo au lieu d'avoir juste des automobiles. Elle invite de Conseil de quartier à interroger le député. Il lui ferait plaisir de faire une présentation particulière à ce sujet.

Mme Laveau mentionne qu'il serait intéressant d'avoir des discussions avec M. Asselin en dehors de la réunion du Conseil de quartier. Cela pourrait nous donner le temps d'en discuter et aussi de faire valoir nos craintes. Nous avons aussi des questionnements et des craintes. Elle aurait aimé en savoir plus. Il faut un 3^e lien; nous n'avons pas le choix. Elle se rappelle qu'il y a eu des incidents notables sur les deux ponts le 1^{er} novembre 2019. La population est très dépendante de ces deux ponts et le Conseil de quartier est ouvert pour une rencontre avec le député.

Mme Létourneau s'engage à faire la demande auprès de M. Asselin. Cette rencontre pourrait se faire en présentiel à l'automne 2021. Elle devrait recevoir les éléments techniques dans les prochaines semaines.

M. Raynald Pelletier mentionne qu'il n'est pas contre le 3^e lien. Mais si cela arrive dans le coin de Fleur-de-Lys/Laurentien, mais il faut être conscient du trafic qu'il y a entre 4 heures et 5 heures et demie, c'est-à-dire en fin de journée. Il espère qu'une solution a été envisagée à cet effet.

Mme Laveau mentionne qu'il y a les lignes bleues présentées par le MTQ. C'est pour l'accessibilité sur plusieurs boulevards et autoroutes. Il est prévu que sur l'autoroute Laurentienne, il y ait une 3^e voie pour le transport en commun. Et c'est sur ce point que les environnementalistes s'objectent. En construisant une 3^e voie, on encourage l'utilisation de la voiture.

Lorsqu'on pense à la région de Trois-Rivières qui est une ville deux à trois fois moins peuplée que Québec, Mme Laveau mentionne qu'il y a une autoroute à trois voies dans les deux sens sur toute la région. A Québec, ce n'est pas le cas.

Concernant la demande de la députée Catherine Dorion, Mme Laveau résume en mentionnant que le Conseil de quartier de Vanier ne se joindra pas à ce groupe.

Rencontre avec Accès Transport Viable

Mme Laveau mentionne qu'elle a été invitée à une rencontre avec Accès Transport Viable, il y a environ deux semaines. Il s'agit de la 2^e rencontre. Elle a eu accès au procès-verbal de la première réunion.

Elle était la seule en faveur du 3^e lien et pour une 3^e voie sur les autoroutes pour faciliter le transport en commun. Il faut que les autobus puissent rouler si nous désirons que le transport en commun soit efficace. Si une personne ne sauve que cinq minutes, cette solution n'est pas attrayante. Il faut au moins une économie de temps de 15 minutes pour attirer les gens.

A cette rencontre, elle a fait part qu'elle était favorable au 3^e lien et aux voies réservées. Cependant, pour le tramway, elle donne « la chance au coureur ». Le trajet a été modifié dans le secteur est; elle aurait aimé qu'il en soit autrement, mais il faudra suivre les événements.

Mme Laveau précise que les participants sont surtout des environnementalistes.

M. Garon demande si le 3^e lien est la seule préoccupation de ce groupe?

Mme Laveau explique que le groupe est préoccupé par tout ce qui a trait à l'environnement. Cependant, le groupe est pour le tramway. En revanche, il est contre le 3^e lien et les voies réservées sur les autoroutes, parce que cela donnerait plus de place aux automobiles selon eux.

Mme Laveau mentionne qu'elle recevra un appel d'une journaliste du Journal de Québec qui désire avoir son opinion sur le 3^e lien.

Mme Gemma Drouin demande si Mme Laveau va s'adresser au journaliste à titre personnel ou en tant que présidente du Conseil de quartier?

Donc, lors de l'entrevue du 17 mai, Mme Laveau a donné son opinion personnelle. Cependant, lors de l'entrevue du 20 mai, elle agira à titre de présidente du Conseil de quartier. Elle en déduit que le Conseil de quartier est favorable au 3^e lien.

Mme Gemma Drouin en conclut qu'en tant que présidente du Conseil d'administration, elle parle au nom de toute la population du quartier? Mme Laveau est affirmative.

Mme Drouin mentionne que c'est difficile de se prononcer. Elle n'est pas favorable au 3^e lien, car c'est un projet très coûteux, soit 10 milliards de dollars. Il aurait été mieux de bonifier le tramway; cela aurait plus avantageux pour la Ville de Québec. Il aurait été préférable de faire un petit tunnel entre les deux rives, compte tenu que c'est de centre-ville à centre-ville (Lévis-Québec). Le problème se situe au niveau de la congestion des ponts et selon les études, le 3^e lien n'améliorera pas la situation. Elle ajoute qu'il lui semble que la population aurait été mieux desservie par notre tramway, qui a été coupé et donc les coûts ne peuvent pas dépasser trois milliards de dollars. Pour le 3^e lien, il y a une marge de 35%. Elle trouve qu'il est embêtant que le Conseil de quartier se prononce pour toute la population, car il y a des gens qui sont pour; d'autres qui sont contre.

Mme Laveau émet des réserves sur ce point. Elle pense que les gens vont appuyer le 3^e lien après un certain temps.

D'après les études, Mme Drouin mentionne que ce sont surtout les gens de l'ouest qui utilisent les ponts. Ils ne se rendront pas à Lévis pour revenir à Québec.

M. Raynald Pelletier mentionne que lorsque le pont Pierre-Laporte a été construit, il avait été prévu qu'entre 30 à 40 ans, il passerait à peu près 50 à 60,000 voitures par jour; il en passe beaucoup plus. On ne peut pas dire, mais pour prévenir, pourquoi ne pas construire le 3^e lien.

Mme Laveau mentionne que le pont de Québec a plus de 100 ans et il est mal entretenu. On ne sait pas quand nous devons cesser de l'utiliser. Si nous devons compter que sur un seul pont, la situation deviendrait impossible.

M. Pelletier mentionne que le rapport du 3^e lien a vraiment un impact important pour la Ville de Québec, la Rive-Sud et tout l'est de la province.

Mme Laveau mentionne que la Ville de Québec n'est pas très touchée par l'aspect des terres agricoles. A Lévis, elle pense que le 3^e lien sort sur des terres agricoles. Et tout proche de cette zone, des résidences et des commerces vont se développer à moyen et long terme. A Québec, le tunnel sortira dans une zone déjà construite.

M. André Garon mentionne qu'il qualifie le 3^e lien de « mal nécessaire ». Ce n'est pas de gaieté de cœur que le gouvernement s'embarque dans un tel projet. Ce qui l'inquiète le plus est l'aboutissement du 3^e lien à Québec. Va-t-on se retrouver avec les autoroutes en hauteur? Il est surpris que la « partie tunnel » rendue à Québec soit si longue. Quel genre d'infrastructure routière allons-nous hériter à la sortie du tunnel? Il y a plusieurs villes dans le monde qui ont opté pour ce type de grande structure et les démolissent plus tard pour faire quelque chose de plus convivial et plus humain.

M. Mathieu Legrand mentionne qu'il est contre le 3^e lien, contre l'ajout des voies sur autoroutes, ce qui va ajouter des voitures et provoquer de la congestion. On essaie de promouvoir le transport en commun et la mobilité active, etc. et on ajoute des voitures. Ce n'est pas agréable de conduire sur le pont. Il s'interroge sur le choix du 3^e lien, du tunnel, et de l'endroit qui a été choisi pour l'arrivée. Il s'inquiète pour Vanier. Il n'a pas envie de voir des autoroutes en pleine ville. C'est difficile de se positionner, car nous n'avons pas assez d'information. D'ici 10 ans, il y a beaucoup de choses qui vont changer. C'est très dur d'anticiper; il est contre.

M. Mahamadou Sissoko ne peut se prononcer car le projet touche son travail.

Mme Laveau mentionne qu'avec la journaliste, il y aura des interrogations. Nous sommes favorables au 3^e lien, mais nous ne donnons pas carte blanche, car il reste des interrogations importantes non répondues.

M. André Proulx est favorable au 3^e lien, car il permettra de désengorger la circulation.

Mme Gemma Drouin mentionne que le 3^e lien facilitera les gens de la Rive-Sud, Bellechasse et Montmagny.

M. Raynald Pelletier quitte la rencontre à 21 h 10.

M. André Garon mentionne qu'il ne pense pas que le Conseil de quartier doive prendre position dans le sillage d'un parti politique, quel que soit ce parti. Mme Laveau précise qu'elle a demandé si on avait fait la même invitation à d'autres Conseils de quartier, et il s'avère que oui. Ce n'est pas une invitation unique. Mais elle sait que les quartiers de Lairet et Vieux-Limoilou ont une tendance environnementale. Ils sont contre le 3^e lien et les voies réservées, mais sont favorable au tramway.

Mme Laveau mentionne qu'elle lui fera valoir qu'elle a toujours des interrogations en espérant qu'elle rapporte le plus positivement dans un article éventuel. Nous répondrons à la demande de Mme Catherine Dorion que le Conseil de quartier de Vanier ne se joindra pas à son groupe, car nous ne sommes pas dans le même axe qu'eux.

Mme Maude Samson-Gauthier est contre le 3^e lien pour des raisons environnementales. Où sera la sortie? Sur l'autoroute Laurentienne ou à ExpoCité? Cela amènera-t-il plus de voitures dans le quartier? Ce sont des questions qu'on ne sait pas encore quels seront les impacts pour le quartier de Vanier. Est-ce que c'est la meilleure option?

Mme Laveau mentionne l'influence sur la qualité de l'air. La direction de la santé publique du Québec va sortir le rapport du MEMS, sur lequel elle travaille depuis trois ans, sur la qualité de l'air dans la basse ville de Québec et Vanier. Et si on refait le même exercice dans 10 à 12 ans, le peu de gain fait pourrait être perdu. Les automobiles électriques, c'est une autre option.

Adoption du règlement sur la politique de participation citoyenne à la Ville de Québec

Mme Laveau mentionne qu'elle a reçu une correspondance du directeur M. Lefebvre. En septembre, il y aura des sessions d'information et/ou de formation sur le nouveau règlement. Il n'y a pas beaucoup de choses qui ont été retenues de nos commentaires.

Formation des officiers

Mme Alexandra Mauger mentionne que la formation des nouveaux officiers, l'invitation devrait être faite dans les prochains jours, dans la semaine du 7 juin.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La séance est levée à 21 h 30

Mme Nicole Laveau
Présidente

Mme Gemma Drouin
Secrétaire